

# LE CADRE DE NOS MISSIONS



## MEDICO SOCIAL

Nos missions dans le secteur médico-social s'inscrivent dans un cadre légal et éthique qui place la personne accompagnée au cœur de l'action.

Nous agissons dans le respect de ses droits, de sa dignité et de son autonomie, en lien avec les politiques publiques du handicap.

Notre rôle est d'apporter un accompagnement individualisé, bienveillant et adapté aux besoins.

C'est dans cette responsabilité partagée que s'ancrent nos pratiques professionnelles.





## Respect des textes de références du secteur

L'équipe connaît les lois, les politiques publiques. Cette connaissance permet :

- projection, innovation
- une constante évolution
- plus d'équité
- de connaître son public pour pouvoir projeter dans un temps adapté
- rester dans une démarche de recherche, d'adaptation constante et de créativité

**La volonté de mise en œuvre effective des textes de référence et des politiques publiques s'imposent à nous tous.**

## Notre responsabilité

Le professionnel inscrit sa mission dans 3 types de responsabilités :

**La responsabilité institutionnelle** = la référence à la loi, à la règle

Elle structure le cadre dans lequel se jouent les autres responsabilités (responsabilité de mission, organisation du travail, obligations de moyens, ...)

**La responsabilité professionnelle** = la mission confiée

Elle couvre l'ensemble des compétences techniques et professionnelles, nos savoir-faire et savoir être qui nous donnent notre légitimité professionnelle et la reconnaissance de notre profession et nos métiers.

**La responsabilité personnelle** = l'engagement professionnel dans nos actions

Elle est faite de responsabilité morale, professionnelle, pédagogique, relationnelle. Elle tient compte des responsabilités institutionnelle et professionnelle mais s'exerce à titre personnel.



## Mettre en œuvre le projet d'établissement

Le professionnel veille à faire évoluer ses pratiques en cohérence avec les évolutions du projet d'établissement



# Penser inclusion et citoyenneté



Les professionnels saisissent de toute opportunité pour profiter des espaces publics en dehors du CAJ (sorties, manifestations, événements...)

La valorisation du rôle social, l'organisation d'événements ouverts au public extérieur, le bénévolat, les projets personnalisés pensés vers le développement des compétences et d'autonomie sont des socles pour favoriser l'inclusion et la citoyenneté.



## Adopter une posture professionnelle empreinte de professionnalisme

Les professionnels sont investis collectivement et individuellement à représenter les valeurs liées au professionnalisme :

- Respect des autres professionnels, des personnes accompagnées et des familles
- Disponibilité pour observer, écouter, réfléchir aux situations dans leur globalité avec hauteur, prise de recul pour ensuite individualiser
- Garder la juste distance et la distance juste
- Respect absolu des règles de confidentialité et de respect de l'intimité
- Maîtrise de sa communication





## Le projet personnalisé : base de notre mission

C'est à partir du projet personnalisé coconstruit avec la personne accompagnée, fruit de l'expression de ses attentes, traduction de son pouvoir d'agir et de son autodétermination que l'équipe organise l'accompagnement. Il permet de passer de l'accompagnement collectif à l'accompagnement individuel.

## L'activité proposée : un outil d'accompagnement du projet de vie

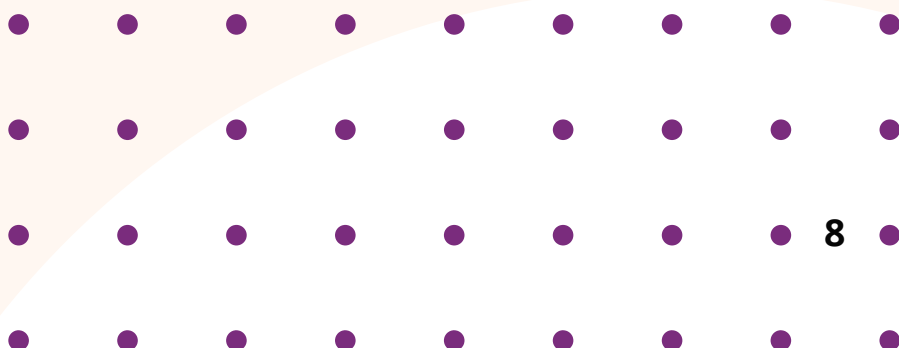
L'activité n'est pas occupationnelle. Elle répond aux attentes et besoins de la personne accompagnée. Elle est un outil de développement de compétences.



## Respecter le droit des personnes

Les professionnels connaissent parfaitement les moyens de faire vivre les droits des personnes dans l'accompagnement au quotidien.

Toute décision concernant l'organisation ou une situation est toujours pensée en respect des droits comme première intention.





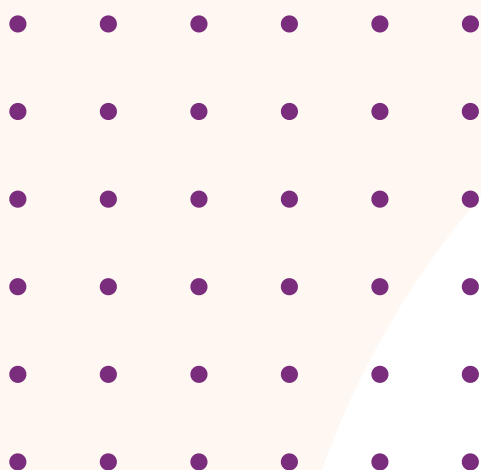
## Appliquer le règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement est une ressource du vivre ensemble, un garde-fou entre l'acceptable et le non acceptable. Il est un outil éducatif.

## Respecter la confidentialité

Les professionnels s'obligent à respecter les règles fondamentales du respect de la confidentialité :

- Respect des secrets (médical, partagé)
- Attention aux lieux, moments des échanges d'information avec les personnes accompagnées et/ou ses collègues
- Respect de la vie privée et intime : pas de propos intrusifs et recueil du consentement de la personne
- Développement des compétences des personnes accompagnées à respecter elles-mêmes leur confidentialité



## Remplir nos obligations en matière de prévention du risque de maltraitance

Nous former à la prévention, au repérage du risque de maltraitance pour pouvoir agir, sensibiliser les personnes accompagnées et être au fait de nos obligations professionnelles de signalement sont les bases incontournables de la lutte contre le risque de maltraitance.

